



PAR COURRIEL

Le jeudi 20 mai 2021

Monsieur Olivier Champagne
Secrétaire de la Commission de la culture et de l'éducation

Objet : Projet de loi 93 – Collège militaire royal de Saint-Jean

Monsieur,

Le Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR Saint-Jean) se réjouit du dépôt du projet de loi 93 visant à le reconnaître comme établissement d'enseignement de niveau universitaire. Les articles du projet de loi déposés par la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Danielle McCann, permettront au collège de remplir sa mission, plus particulièrement :

- d'atteindre les finalités de la politique de défense, publiée en 2017 mais toujours en vigueur, et d'atteindre les objectifs stratégiques publiés en février 2018 ;
- de se développer comme établissement d'enseignement et de recherche universitaires dans la foulée du travail effectué depuis 2018 ; et
- de confirmer la vocation unique du CMR Saint-Jean, université militaire prête à faire face aux défis de formation postsecondaire actuels et futurs pour la communauté des Forces armées canadiennes (FAC).

Politique de défense et objectifs stratégiques

La réinscription du CMR Saint-Jean dans la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (LÉENU) nous permettra d'abord d'atteindre les finalités de la politique de défense du Canada visant notamment à « assurer l'efficacité du recrutement, de l'instruction et du maintien en poste de ses effectifs »¹. En effet, cette politique réaffirme la volonté de la Défense de voir le Collège renouer avec son statut d'établissement universitaire dont on trouve le libellé à la page 22 :

« Rétablir le statut du Collège militaire royal de Saint-Jean en tant qu'établissement ayant les pleins pouvoirs d'attribution des grades afin de bien préparer les leaders des Forces armées canadiennes de la prochaine génération. »²

...2

¹ *Protection, sécurité, engagement, La politique de défense du Canada*, p. 22, [rapport-politique-defense-canada.pdf@\(forces.gc.ca\)](mailto:rapport-politique-defense-canada.pdf@(forces.gc.ca))

² *Ibidem*

Objectifs stratégiques des forces

Fort d'un statut universitaire, le CMR Saint-Jean fera des avancées stratégiques majeures au plus grand bénéfice du personnel des FAC, ce qui aura des effets positifs équivalents pour notre pays. Cela se traduira par des réalisations concrètes :

- « a. Répondre aux besoins des FAC tout en optimisant les ressources utilisées en ce moment au CMR Saint-Jean ;
- b. Favoriser l'élaboration de programmes d'études multidisciplinaires qui ne sont pas offerts à l'heure actuelle dans les Collèges militaires du Canada (CMC), ce qui permettra l'acquisition de compétences utiles pour répondre aux besoins opérationnels émergents et futurs des FAC décrits dans la politique de défense ;
- c. Promouvoir le Collège, ce qui favorisera le recrutement au Québec et dans la francophonie canadienne ;
- d. Offrir aux francophones des possibilités équitables d'étudier dans leur milieu culturel et dans leur langue maternelle ; et
- e. Favoriser l'amélioration du bilinguisme au sein du corps des officiers canadiens. »³

Développement de l'éducation supérieure et de la recherche

Le statut universitaire permettra d'accomplir la mission du collège selon deux axes complémentaires, à savoir l'offre d'une éducation aux étudiantes et étudiants appelé(e)s à devenir officières et officiers des FAC, ainsi que le développement de la recherche, élément essentiel pour produire le savoir.

D'abord, nos diplômé(e)s apprécieront certainement que leur grade universitaire leur soit octroyé par une université reconnue en bonne et due forme, comme l'ensemble des officières et officiers au pays ayant complété des études de premier cycle dans une université civile ou au Collège militaire royal du Canada (CMR) à Kingston. Notre clientèle bénéficiaire d'un Régime enregistré d'épargne études (RÉÉE) qui exige un numéro d'établissement d'enseignement agréé (code EE) pourra désormais toucher les prestations prévues pour les années passées au baccalauréat.

Par ailleurs, le corps professoral en place présentement possède déjà l'ensemble des atouts pour contribuer au rayonnement du CMR Saint-Jean au sein du monde universitaire actuel. Cela nous paraît un gage de réussite. Ces professeur(e)s bénéficieront grandement du statut universitaire pour s'inscrire plus officiellement dans les milieux académiques québécois, canadien et international, condition essentielle pour veiller à la qualité du programme actuel et en développer de nouveaux d'ici quelques années. Justement dans le but de concrétiser l'ensemble de son projet, le CMR Saint-Jean a embauché depuis 2018 les ressources professorales nécessaires à la création d'un programme en études internationales et au développement d'une expertise reconnue en recherche.

...3

³ Adapté d'un extrait de la Directive du Chef d'état-major de la Défense publiée le 2 février 2018, *Directive du CEMD – Le Collège militaire royal de Saint-Jean retrouve son statut d'université*.

Entre autres, les efforts et les fonds investis afin d'atteindre les standards d'aujourd'hui se traduisent comme suit :

- Les professeur(e)s universitaires du collège détiennent un doctorat et mènent activement des recherches dont plusieurs ont une portée internationale et sont issues d'une collaboration avec d'autres institutions universitaires ;
- Le programme universitaire en études internationales, qui vient de célébrer ses premiers diplômés, se distingue par son ouverture sur le monde et ses fondements pédagogiques (stages d'études à l'étranger au sein d'académies militaires de niveau universitaire, professeur(e)s au profil multidisciplinaire avec une grande expérience du terrain, suivi personnalisé des étudiants, etc.) ;
- La collaboration avec nos partenaires historiques prend un second souffle : collaboration de plus en plus structurée avec le CMR du Canada, conférences au Collège des forces canadiennes (CFC) à Toronto, signature d'une entente en recherche avec l'Université de Sherbrooke ;
- La doyenne à l'enseignement et le doyen à la recherche sont sous la responsabilité d'un directeur des études civil, poste qui deviendra celui de recteur une fois la réintégration dans la LÉENU adoptée ; et
- Le cadre de gouvernance bicaméral en cours d'implantation témoignera des meilleures pratiques en vigueur dans le milieu universitaire, et nous collaborons avec des experts externes pour son raffinement.

Dès que la loi sera adoptée, nous envisagerons une nouvelle phase de développement en établissant des partenariats en recherche et en enseignement, en adhérant à des associations universitaires (BCI, Universités Canada, etc.), en nous intégrant à différents réseaux universitaires (RSEQ, bibliothèques, académies militaires étrangères, etc.).

Demande d'amendements

Nous souhaiterions toutefois, bien humblement, soumettre deux amendements au projet de loi et que ces derniers soient repris et intégrés dans la loi à être adoptée :

- Réviser la coquille qui date de 1985 lors de l'adoption de la Loi 222 (*Loi sur le Collège militaire Royal de Saint-Jean*) ainsi que dans l'article 1 paragraphe 12 de la LÉENU (*Loi 128 de 1989*) pour y désigner le collège, puisque le Collège militaire royal de Saint-Jean s'écrit avec une minuscule à la première lettre de l'adjectif *royal* ; et
- Clarifier et moderniser la désignation de notre clientèle en parlant de « Communauté de la Défense ».

Présenté par :

Le commandant,

**PILON,
NICOLAS 786**

Digitally signed by
PILON, NICOLAS 786
Date: 2021.05.20
16:48:58 -04'00'

Brigadier-général Nicolas J.J-L Pilon, MSM, CD, ing.

Le directeur des études,

James Groen

James Groen, Ph.D.

Rédigé par :

Mme Annick Girard, Ph.D.
Doyenne à l'enseignement

M. Denis Lavigne, Ph.D.
Vice-doyen à l'enseignement